



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

étiquetage informatif

Question écrite n° 9144

Texte de la question

M. Jean-Marie Demange appelle l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la santé sur la consommation du maïs transgénique et d'autres organismes génétiquement modifiés utilisés par des industriels de l'agroalimentaire. Considérant que la mise en culture du maïs transgénique a été autorisée en dépit du principe de précaution, il lui demande si, afin d'assurer l'information des consommateurs, il est dans ses intentions de rendre obligatoire un étiquetage clair et exhaustif des emballages de produits alimentaires contenant directement ou indirectement des OGM.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marie Demange](#)

Circonscription : Moselle (9^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9144

Rubrique : Consommation

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 janvier 1998, page 400